

Avis publié le 6 septembre 2007

**RECOMMANDATION DU 24 AVRIL 2006
RELATIVE À DES PROGRAMMES-PHARES**

Le Conseil stratégique des technologies de l'information,
Vu le décret n°2004-255 du 22 mars 2004 portant création d'un Conseil stratégique des technologies de l'information,

Recommande :

- d'engager des programmes phares sur les thèmes :
 - * la santé : vivre actif et autonome malgré l'âge ou le handicap ;
 - * les jeunes : exprimer l'identité des nouvelles générations ; donner toutes les chances à l'emploi en créant l'espace numérique des compétences individuelles ;
 - * la ville : rendre la ville accessible et solidaire ;
 - * la voiture : rendre les transports 100 % sûrs et 0 % polluants en optimisant les ressources ;
- d'approfondir ces thèmes, notamment selon l'une des deux orientations suivantes :
 - * confier chacun des programmes au Ministre sectoriel compétent, chargé de proposer au Premier ministre les conditions de mise en œuvre ;
 - * constituer un groupe de travail interministériel ad'hoc afin de mettre au point des modalités communes de lancement et de pilotage des programmes-phares ;
- de confier au Conseil général des technologies de l'information un rôle actif dans la coordination et le soutien des actions relatives à ces programmes-phares.
- de retenir l'objectif d'un démarrage effectif de ces programmes sous trois mois, et à cette fin de conduire les travaux suivants :
 - * constituer un « comité des usages » pour chaque programme, réunissant les compétences nécessaires à la définition et au suivi de la mise en œuvre du besoin ;
 - * réunir les acteurs du domaine du programme, de la recherche, de l'industrie, définir les résultats à obtenir et déterminer les principaux axes de travail ;
 - * identifier les dispositifs institutionnels propres à assurer le financement de chaque programme (pôles de compétitivité, Agence de l'innovation industrielle, Agence nationale de la recherche, Programme cadre de recherche et développement technologiques, etc.) ;
 - * arrêter les caractéristiques communes à la gouvernance de l'ensemble des programmes.
- de prendre en compte le rapport « *les programmes-phares* » du 13 mars 2006 du groupe de travail « Initiatives publiques : propositions pour le secteur des T.I.C., complémentarités, mises en perspectives et programme-phares : Agence nationale de la recherche, Agence de

l'innovation industrielle, Pôles de compétitivité, Initiatives européennes dont P.C.R.D. », annexé à la présente recommandation.

Fait à Paris, le 24 avril 2006

Par le Président délégué :

JEAN-MICHEL HUBERT

Membres du Conseil stratégique des technologies de l'information le 24 avril 2006

M. Jean-François ABRAMATIC, M. Alain BRAVO, M. Patrick COCQUET,
M. Jean-Pierre CORNIOU, M. Michel DAHAN, M. Michel DIDIER, M. Claude GUÉGUEN,
M. Yves GUILLEMOT, M^{me} Simone HALBERSTADT HARARI, M. Jean-Charles HOURCADE,
M. Daniel KAPLAN, M. Arnaud LAGARDÈRE, M. Patrick LE LAY, M. Philippe LEMOINE,
M. André LÉVY-LANG, M. Jean-Bernard LÉVY, M^{me} Colette LEWINER, M. Joël MONNIER,
M. Jean MOUNET, M. Grégoire OLIVIER, M^{me} Isabelle PARIZE, M. Gilles PÉLISSON,
M. François-Henri PINAULT, M. Denis RANQUE, M. Gérard ROUCAIROL,
M. Claude SATINET, M. Jacques STERN, M. Serge TCHURUK.